

Mutualisme et développement du crédit à l'agriculture

16 décembre 2014

La fondation FARM vient de publier un article intéressant sur la question de l'offre de crédit au secteur agricole. Ce *point de vue* signé par Bernard Fouquet, ancien cadre du Crédit Agricole, comporte deux parties : une rétrospective de la constitution des banques mutualistes agricoles et rurales (Crédit Agricole en France, Rabobank aux Pays-Bas et Mouvement Desjardins au Canada) et une discussion des possibilités d'amélioration de l'offre de crédit pour les paysans de Tunisie, du Mali et du Sénégal.

Issues des principes mutualistes de l'Allemand Friedrich Wilhelm Raiffeisen, ces banques sont toutes issues d'initiatives collectives décentralisées avant d'avoir été reconnues et soutenues par les pouvoirs publics. Ainsi, en France, si la première caisse de Crédit Agricole mutuel a été créée à Poligny dans le Jura en 1885, le soutien étatique s'est traduit par la création de l'Office national du Crédit Agricole en 1920, devenu ensuite Caisse Nationale de Crédit Agricole jusqu'à sa revente par l'État aux Caisses Régionales en 1988.

L'auteur constate ensuite le manque d'accès au crédit pour les agricultures africaines, ce qui constitue l'un des principaux freins à l'augmentation de la production agricole. Le nombre d'agriculteurs qui bénéficient de crédits est très faible, de 2 à 7 % selon les pays étudiés. Les chiffres issus d'une étude coordonnée par Laurence Roudart (université libre de Bruxelles) au Mali montrent par ailleurs que les taux d'intérêt proposés sont très élevés au regard de la rentabilité de l'activité agricole : de 16 à 52 % sur un an.

Pour autant, la transposition du modèle de banque mutualiste agricole est considérée par l'auteur comme impossible, tant pour des raisons économiques (absence de transfert financier à la hauteur du Plan Marshall d'après-guerre, différentiel de productivité du travail par rapport aux agricultures modernisées, fluctuation des prix) que pour des raisons culturelles (faiblesse de la culture de la coopération et de l'entraide paysanne). Des perspectives sont néanmoins envisagées, telles l'implication des filières ou le développement du warrantage qui permet à l'agriculteur de donner en garantie sa production y compris avant la récolte. Mais, plus généralement, on relèvera l'idée de la nécessité de concevoir les politiques de crédit agricole de pair avec l'ensemble des autres mesures réduisant les risques auxquels sont confrontés les paysans.

Frédéric Courleux, Centre d'études et de prospective

Source : [FARM](#)